

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31189**

Intitulé

Directeur d'établissement privé d'enseignement et de formation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	Directeur de l'UNREP, Directeur de l'UNREP

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur d'établissement (ou le cadre assurant la direction d'un secteur d'activité) est responsable de la gestion globale de l'établissement. Pour ce faire, il impulse, définit, organise, évalue, adapte les activités associées à six domaines d'activités. Il rend compte de sa gestion à l'Association ou à l'Organisme Gestionnaire ainsi qu'aux autorités de tutelle. Le directeur d'un établissement d'enseignement, d'un CFA ou/et d'un centre de formation continue a la responsabilité :

- du pilotage économique et financier
- de la gestion administrative,
- de la gestion des ressources humaines,
- de la gestion pédagogique,
- de la vie scolaire et l'éducation,
- des relations avec l'environnement.

Il représente l'autorité hiérarchique, il anime et coordonne l'activité pédagogique.

Animateur du développement, il est l'interlocuteur des partenaires extérieurs (familles, professionnels, administration et collectivités territoriales).

Il conçoit, anime et évalue le projet d'établissement.

Capacités attestées :

Le directeur contrôle le fonctionnement de son établissement. Il vise une situation financière maîtrisée. Il en est responsable du fonctionnement administratif. Il conduit la politique pédagogique, éducative et d'insertion professionnelle pour les apprenants. Il pilote la politique de communication et de développement de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Etablissement privé d'enseignement, centre de formation continue ou centre de formation d'apprentis.

Direction ou adjoint de direction d'un établissement privé d'enseignement et de formation agricole.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2103 : Direction d'établissement et d'enseignement

Règlementation d'activités :

Ce titre est délivré de façon concomitante à l'attestation de qualification exigée des directeurs d'établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article 4 de la loi n°84-1285 du 31/12/84 (art. L813-8 du Code Rural).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre est composé de 3 blocs de compétences :

- la gestion d'un établissement
- le pilotage pédagogique, éducatif et de l'insertion professionnelle
- Le développement, la promotion et la communication de l'établissement

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31189 - Pilotage pédagogique, éducatif et de l'insertion professionnelle	Description : piloter les politiques pédagogiques et éducatives d'un établissement d'enseignement privé. - le pilotage pédagogique - le pilotage de la vie scolaire, de l'éducation et de l'insertion professionnelle Modalités d'évaluation Présentation d'un projet stratégique à l'issue d'un diagnostic devant un jury d'évaluation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31189 - Développement, promotion et communication de l'établissement	<p>Description : promouvoir, communiquer et à développer un établissement d'enseignement privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la promotion et de la communication de l'établissement - du développement de l'établissement <p>Modalités d'évaluation Présentation d'un mémoire illustrant un projet stratégique de communication et de développement devant un jury d'évaluation.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31189 - Gestion d'un établissement privé d'enseignement	<p>Description : gérer de façon réglementaire et cohérente l'établissement d'enseignement privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion administrative de l'établissement - pilotage économique et financier - gestion des ressources humaines <p>Modalités d'évaluation Présentation d'un portefeuille de compétences devant un jury d'évaluation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		2 salariés directeurs d'établissement, le président de l'UNREP, 2 représentants du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (employeur) 1 personne qualifiée experte issue du salariat.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		2 salariés directeurs d'établissement, le président de l'UNREP, 2 représentants du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (employeur) 1 personne qualifiée experte issue du salariat.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Directeur d'établissement privé d'enseignement et de

formation" avec effet du 22 décembre 2015, jusqu'au 07 août 2023.

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Directeur d'établissement privé d'enseignement avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Contact e-mail : unrep@unrep-edu.org

<http://www.unrep-edu.org>

Lieu(x) de certification :

UNREP 94 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Directeur d'établissement privé d'enseignement